

COMMUNE DE SAINTE.FOY.TARENTEISE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juin 2014

Etaient présents :

Mr Paul CUSIN-ROLLET

Maire

Mrs Léon EMPEREUR, Georges CHARRIERE, Philippe PARIS, Luc MERCIER,

Adjoints

Mmes Annick RECORDON, Béatrice EMPEREUR

Mrs, Daniel EUSTACHE, Daniel ARPIN, Jean-Pierre BASTIEN, Bertrand MERCIER, Michel MARMOTTAN, Yannick AMET, Jean-Noël GAIDET,

Conseillers Municipaux

Absents/ Excusés :

Emmanuel MERCIER (Procuration Luc MERCIER)

Mr Jean Pierre BASTIEN a été élu secrétaire en conformité avec l'article L.2121.15 du Code général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

► **RENOUVELLE** la demande de subvention pour 2015 auprès du FACE pour l'enfouissement des réseaux électriques de Viclaire

► **ACCEPTTE** de participer financièrement au fonctionnement du Club Loisirs de Bourg St Maurice pour la période des vacances scolaires d'été 2014 jusqu'à la fin des vacances scolaires de printemps en 2015 à raison de 16.01€/jour/enfant. Cette mesure permet aux familles de Sainte-Foy-Tarentaise de bénéficier des mêmes tarifs que ceux appliqués aux familles boraines.

► **ACCEPTTE** la décision modificative N°1 au budget des remontées mécaniques, sachant que l'aménagement des locaux publics à la station tels que présentés par l'ancienne municipalité doit être modifié.

Mr Paul CUSIN-ROLLET souhaite que la salle hors sacs soit maintenue, afin de faciliter l'accueil des groupes (adultes et enfants).

Mr Yannick AMET émet un avis favorable pour lancer l'étude du transfert de l'Office du Tourisme sur le secteur de Bataillette, dans le bâtiment « La Chapelle », sous réserve que des places de stationnement soient trouvées afin de faciliter l'accès de l'Office du tourisme.

Mr Léon EMPEREUR dit qu'il n'est pas nécessaire que les locaux de l'office du tourisme soient à proximité des caisses des remontées mécaniques, et ajoute sur la délocalisation de l'office du tourisme sur un autre secteur de la station permettra de créer un pôle attractif sur Bataillette et de donner vie à toute la station.

► **APPROUVE** les tarifs des forfaits des remontées mécaniques pour la prochaine saison 2014/2015, tels que présentés par S.F.T.L.D., sachant que les tarifs adultes augmentent en moyenne de 1.88%, alors que les forfaits enfants augmentent en moyenne de 2.52%

Melle Béatrice EMPEREUR, Mrs Daniel EUSTACHE et Jean Pierre BASTIEN s'abstiennent car ils trouvent que l'augmentation des tarifs enfants est trop importante.

► **ACCEPTTE** la proposition d'achat de l'ancienne fruitière du Miroir de Mr François CIALONE et Mme Sophie BARO au prix de 320 000€ dont 16 000€ d'honoraires d'agence.

Mr Daniel ARPIN souhaite que soit conservée sur la façade l'inscription « La Fruitière »

► **ACCEPTTE** la proposition d'achat de l'ancienne école de la Mazure de Mr LUND au prix de 390 000€ dont 19 500€ d'honoraires d'agence.

Mr Philippe PARIS présente à l'assemblée une deuxième proposition d'achat de ce bâtiment par Mr et Mme CORBETT qui souhaiteraient créer un concept communautaire avec un café coopératif, une salle communale pour les associations, des chambres d'hôtes et une résidence principale pour leur famille. Le programme d'investissement serait de 305 000€ pour l'acquisition du bâtiment et de 400 000€ pour les travaux.

Compte tenu de l'incertitude sur le bouclage du financement de l'opération de Mr et Mme CORBETT, le Conseil Municipal ne souhaite pas y donner suite.

► **FIXE** de la liste des commissaires titulaires et suppléants en vue de la constitution de la commission des impôts.

► **ACCEPTE** l'acquisition des parcelles K 1614 (14m²) et K 1616 (259m²) et d'une partie de la parcelle K 1615 (environ 55m² sur les 1049m² de la parcelle), lieu-dit « Au Plan », propriété de Mme RECORDON Geneviève au prix de 1€/m² (zone NC du POS).

► **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle K 1602 (451m²), lieu-dit « Au Plan », propriété de Mr Henri MAITRE, au prix de 1€/m² (zone NC du POS).

QUESTIONS DIVERSES :

Daniel ARPIN

- souhaite que le projet de déshydratation des fumiers et des lisiers soit débattu en Conseil Municipal.
- ajoute que le martelage des parcelles n°15 et 17 a été réalisé et demande que le bois soit vendu en régie (L'ONF coupe le bois et le vend en bord de route)

Annick RECORDON

- demande la liste des différents emprunts ainsi que celle des impayés
- souhaite que la commune prévoie un programme d'entretien de tous les drains communaux

Luc MERCIER

- répond que l'ONF a proposé de nettoyer les bois en travers des drains

Daniel EUSTACHE

- évoque les conclusions du dernier Conseil d'Ecole avec la mise en place des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2014. Il ajoute que la commune s'oriente vers la mise en place des activités périscolaire en fin d'après -midi, à raison de deux jours par semaine. Il demande qu'un questionnaire soit envoyé rapidement à tous les parents pour connaître leur disponibilité pour encadrer éventuellement les enfants.
- demande des précisions sur les constructions réalisées à la station sans que les permis soient affichés.

Béatrice EMPEREUR

- s'étonne d'avoir à payer une assurance sur son forfait alors qu'elle bénéficie d'une gratuité dans le cadre des servitudes de passage sur le domaine skiable.

Philippe PARIS

- demande que la commission travaux prenne contact avec Mr Chris HARROP pour connaître les travaux qu'il a réalisés au Planay.

La séance est levée à 20H30.

**Le secrétaire
Jean Pierre BASTIEN**



**Le Maire,
Paul CUSIN-ROLLET**

